

CNSA – ASSISTANT EN SOINS GERONTOLOGIE

Etablissement

Nom de l'établissement : Code établissement :
 Adresse :
 Téléphone : Mail :
 Personne à contacter :

Agent

Nom de l'agent : Prénom : Sexe : F M
 Grade : AS AMP
 Service (structure spécifique Alzheimer) :

Organisme

Nom de l'organisme :
 N° de déclaration d'activité : N° de SIRET :

Détail financement :

Forfait de 2 250 € par parcours de formation
 Et uniquement en cofinancement dans la limite de 80% du coût global de la formation

Action de formation

Intitulé de formation : **Assistant soins en gérontologie**
 Lieu de formation :

Durée 140 heures	Date de début	Date de fin	Durée En heure	Nombre de jours	Frais pédagogiques (1 610€ max)	Frais de salaire de l'agent	TOTAL
Total action formation							
TOTAL							

1- Accords Cadre CNSA – Avenant relatif aux Formations Qualifiantes ASG

Vous pouvez envoyer des dossiers de financements de la formation d'ASG pour 2 agents par établissement s'ils exercent dans les structures :

- PASA : Pôle Activités et de Soins Spécifiques
- UHR : Unité d'Hébergement Renforcée

Je précise que seules les structures relevant du champ médico-social relèvent de l'accord CNSA.

Pour les ASG exerçant actuellement ou dans un avenir proche dans les Unités d'Hébergement Renforcée des Unités de Soins de longue durée et les Unités Cognito-comportementale des services de soins de suite et de réadaptation, leur formation pourra être financée en parie sur une enveloppe régionale mutualisée (distincte de l'enveloppe CNSA).

L'établissement atteste avoir pris connaissance des conditions de prise en charge de l'ANFH, Certifie l'exactitude des renseignements fournis et la conformité des documents joints.

Cachet de l'établissement :

Le directeur de l'établissement :

Fait à :

Le :

Signature :